



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

DIRECTIVES PROVISOIRES POUR LES LABORATOIRES QUI EFFECTUENT DES ANALYSES DE DÉPISTAGE DU SRAS-CoV-2 CHEZ LES ANIMAUX



DIRECTIVES PROVISOIRES POUR LES LABORATOIRES QUI EFFECTUENT DES ANALYSES DE DÉPISTAGE DU SRAS-COV-2 CHEZ LES ANIMAUX

PRÉAMBULE : LA DIRECTIVE SUIVANTE A ÉTÉ PRÉPARÉE PAR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (ACIA) EN CONSULTATION ÉTROITE AVEC L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA ET LES VÉTÉRINAIRES EN CHEF PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX. IL EST À SOULIGNER QUE LES ANALYSES DE DÉPISTAGE NE DEVRAIENT ÊTRE EFFECTUÉES SUR DES ANIMAUX QU'À LA SUITE DE CONSULTATIONS AVEC LE VÉTÉRINAIRE EN CHEF DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE OÙ RÉSIDE L'ANIMAL. IL N'EST PAS RECOMMANDÉ EN GÉNÉRAL POUR LE MOMENT DE FAIRE DES ANALYSES DE DÉPISTAGE DU SRAS-COV-2 CHEZ LES ANIMAUX.

CETTE DIRECTIVE A POUR OBJET DE DÉFINIR LE PROCESSUS DE CONFIRMATION ET DE DÉCLARATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES DE DÉPISTAGE DU SRAS-COV-2 VISANT DES ANIMAUX AU CANADA. CETTE DIRECTIVE S'APPLIQUE AUX ANALYSES VISANT DES ANIMAUX ÉCHANTILLONNÉS DANS LA COMMUNAUTÉ, HORS DU CONTEXTE D'UNE EXPÉRIENCE EN LABORATOIRE.

COMME IL S'AGIT D'UNE MALADIE ÉMERGENTE, LES ANIMAUX DONT LES RÉSULTATS D'ANALYSE SONT POSITIFS AU SRAS-COV-2 DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉS À L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE) PAR L'ENTREMISE DU BUREAU DU DÉLÉGUÉ DE L'OIE AU CANADA À L'ACIA. LES RÉSULTATS NON NÉGATIFS DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉS PAR LE CENTRE NATIONAL DES MALADIES ANIMALES EXOTIQUES DE L'ACIA AVANT D'ÊTRE CONSIDÉRÉS POSITIFS.

Quels sont les points de contact de chaque province et territoire pour la consultation liée aux analyses de dépistage du SRAS-CoV2 chez les animaux?

Une liste de points de contact se trouve à l'annexe 1.

Qui prélèvera les échantillons d'animaux et quelles précautions devraient être prises?

Quand la décision de faire une analyse de dépistage sur un animal aura été prise, un vétérinaire devrait prélever l'échantillon en utilisant des méthodes de prélèvement et de l'équipement de protection individuelle appropriés. Il faut prendre soin de prévenir la contamination des échantillons par la surface externe des animaux ou par l'environnement. L'annexe 2 devrait être remplie.

REMARQUE : Les propriétaires d'animaux devraient être informés des exigences internationales en matière de déclaration, et du fait que de plus amples détails sur l'animal pourraient leur être demandés si le résultat d'analyse est positif afin de contribuer à mieux comprendre la transmission du SRAS-CoV-2 aux animaux.

Quels sont les types d'échantillons qu'il est recommandé de prélever?

Des échantillons d'écouvillon oraux, nasaux et rectaux/fécaux devraient être prélevés conformément aux recommandations de l'OIE et aux protocoles de collecte d'échantillons en place. Les échantillons oraux et nasaux doivent être conservés dans des flacons distincts, et deux échantillons de chaque type doivent être prélevés aux fins d'épreuves de confirmation.

Si désiré/convenu, recueillir des échantillons de sang (pour archivage – les analyses ne sont pas encore disponibles) dans des tubes stériles (Vacutainer de préférence, tubes séparateur de sérum facultatif). Le contenu des tubes devrait être séparé par force centrifuge, puis le sérum devrait être extrait, placé dans un tube propre et réfrigéré. Ne pas congeler de sang total ou d'échantillons avec le caillot encore présent. Il n'est pas nécessaire de retirer le sérum des tubes séparateurs de sérum avant l'expédition.

Comment les échantillons devraient-ils être entreposés?

Les échantillons devraient être entreposés dans des milieux de transport pour virus (p. ex., milieu de transport pour virus universel (VTM) ou infusion cœur-cerveau (BHI)); si non-disponibles, les écouvillons secs dans un tube stérile peuvent être utilisés. Les échantillons peuvent être entreposés à une température entre 2 et 8 °C jusqu'à 72 heures après le prélèvement. Le sérum peut être congelé à -20 °C.

Comment les échantillons devraient-ils être emballés et étiquetés et où devraient-ils être envoyés? Ces échantillons peuvent être expédiés avec la mention « Spécimen animal exempté » en suivant les règles de transport de marchandises dangereuses (TMD) associées à cette désignation. Ils devraient être expédiés sur des blocs réfrigérants. ***De plus amples instructions sur l'expédition seront fournies par le laboratoire qui offre le service diagnostique.***

Confirmation des échantillons non négatifs

Tout échantillon non négatif doit être expédié au Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) à Winnipeg aux fins de confirmation. Des échantillons en duplicatas, avec l'ADNc de l'échantillon original devraient être soumis. Les échantillons peuvent être envoyés avec la mention « Spécimen animal exempté » en suivant les règles de TMD associées à cette désignation. Ils devraient être emballés sur des blocs réfrigérants et expédiés par voie aérienne pour arriver le jour suivant à 9 h du matin. L'adresse de destination est le 1015 rue Arlington, Winnipeg, MB, Canada, R3E 3M4, à l'intention de la D^{re} Kathleen Hooper-McGrevy, coordonnatrice du diagnostic. L'emballage devrait comprendre une attestation de l'expéditeur qui donne une liste des éléments du contenu et le nom et les coordonnées de l'expéditeur. Une fois le colis prêt à l'expédition, le numéro du bordereau d'expédition du colis doit être envoyé par courriel à la D^{re} Kathleen Hooper-McGrevy à l'adresse kathleen.hooper-mcgrevy@canada.ca, et un appel doit être fait au numéro suivant : 204-789-5048. D^{re} Carissa Embury-Hyatt carrisa.emburyhyatt@canada.ca est une personne-ressources substitut.

Processus de déclaration

Un résultat positif de SRAS-CoV-2 chez un animal répond aux critères de déclaration obligatoire à l'OIE en tant que maladie émergente conformément au Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE. Les rapports doivent comprendre l'espèce, les épreuves diagnostiques effectués et des renseignements épidémiologiques pertinents (voir Annexe 2). Les déclarations à l'OIE sont effectuées par l'entremise du bureau du délégué de l'OIE au Canada : D^{re} Andrea Ellis (andrea.ellis@canada.ca, 613-608-2422) ou D^{re} Julie Paré (julie.pare@canada.ca, 450-513-4048).

VEUILLEZ NOTER : Les résultats ne devraient pas être divulgués au grand public tant qu'ils n'auront pas été confirmés par le CNMAE et officiellement déclarés à l'OIE. La communication fera l'objet d'une coordination entre les responsables fédéraux, provinciaux/territoriaux et locaux.

Liste des vétérinaires en chef provinciaux/territoriaux

Province	Nom	Adresse courriel	Téléphone
Colombie-Britannique	D ^r Brian Radke	brian.radke@gov.bc.ca	778-666-0544
Alberta	D ^r Keith Lehman	keith.lehman@gov.ab.ca	708-427-6406
Saskatchewan	D ^{re} Betty Althouse	betty.althouse@gov.sk.ca	306-535-3476
Manitoba	D ^{re} Lisa Joachim	lisa.joachim@gov.mb.ca	204-794-1591
Ontario	D ^{re} Cathy Furness	Centre d'information agricole – demandé à parler à la vétérinaire en chef	1-877-424-1300
Québec	D ^{re} Hélène Trépanier	Veuillez envoyer un message via le lien ci-dessous ¹	1 844 ANIMAUX 1-844 264-6289
Nouveau-Brunswick	D ^r Steven Scott	steven.scott@gnb.ca	506-453-5412
Nouvelle-Écosse	Steven Tattrie	steven.tattrie@novascotia.ca	902-890-1575
Île-du-Prince-Édouard	D ^{re} Carolyn Sanford	cjsanford@gov.pe.ca	902-628-7072
Terre-Neuve-et-Labrador	D ^{re} Beverly Dawe	beverlydawe@gov.nl.ca	709-637-2042 ou 709-639-2121
Yukon	D ^{re} Mary VanderKop	mary.vanderkop@gov.yk.ca	867-667-5600
Territoires du Nord-Ouest	D ^r Brett Elkin	brett_elkin@gov.nt.ca	867-767-9055 poste 53014
Nunavut	Wanda Joy	wjoy@gov.nu.ca	867-222-2373

1. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/centrale/Pages/Fichedesignalementsanteanimale.aspx>

Annexe 2. Questionnaire

Formulaire sur le dépistage du SRAS-CoV-2 chez les animaux

Renseignements sur le vétérinaire

Nom du vétérinaire praticien	
Municipalité du vétérinaire	
Numéro de téléphone du vétérinaire	
Province	
Le vétérinaire en chef provincial/territorial a recommandé les analyses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Emplacement de l'animal

Municipalité où se trouve l'animal	
Code postal du lieu où se trouve l'animal	
Le propriétaire a été informé que les résultats et des renseignements anonymes seront partagés avec les autorités provinciales, territoriales et fédérales et pourraient être déclarés à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Renseignements sur l'animal

Identification de l'animal (nom, numéro d'identification)	
Spécimen soumis	

Espèce animale	
Type d'animal (de compagnie, de zoo, de basse-cour, autre)	
Race	
Sexe	
Âge	
Raison de l'analyse	
Présence de signes cliniques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnue
Le cas échéant, indiquer les signes cliniques	
Date d'apparition des signes cliniques	
Qui a prélevé l'échantillon?	<input type="checkbox"/> Un vétérinaire <input type="checkbox"/> Un technicien en santé animale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)
Date de prélèvement de l'échantillon	

Renseignements relatifs à la soumission au laboratoire

Laboratoire	
Date de réception du spécimen	
Date de diagnostic/d'analyse	

Numéro de référence au laboratoire	
Méthode d'analyse	
Résultat de l'analyse	
Personne-ressource au laboratoire	
Numéro de téléphone de la personne-ressource au laboratoire	

Renseignements épidémiologiques supplémentaires

L'animal soumis à l'analyse passe-t-il du temps à l'extérieur sans supervision?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu
Y a-t-il d'autres animaux à ce domicile?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu
Indiquer le nombre d'animaux et les espèces	
Indiquer si les autres animaux ont des signes cliniques et, le cas échéant, la date d'apparition.	
Les humains qui vivent à ce domicile sont-ils touchés par la COVID-19?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu
Indiquer si la COVID-19 a été diagnostiquée chez des humains à ce domicile; indiquer la	

présence de signes cliniques et, le cas échéant, la date d'apparition.	
--	--

**DIAGRAMME ILLUSTRANT LES DIRECTIVES PROVISOIRES
POUR LES LABORATOIRES QUI EFFECTUENT DES ANALYSES
DE DÉPISTAGE DU SRAS-COV-2 CHEZ LES ANIMAUX**

